

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 Mars 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le Vendredi dix Mars à vingt trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en mairie de Prunay le Temple - 2 Rue de la Commanderie sous la Présidence de Monsieur Jean MYOTTE Maire, suite à la convocation en date du six Mars deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Messieurs Jean MYOTTE ; Jean François BONNIN ; Philippe MARTIN ; Thierry DELAGE ; Alain TANDRE ; Madame Valérie LA DUCA ; Annie MARTIN.

Absents : Monsieur Guillaume MANGIN ayant donné son pouvoir à Monsieur Jan MYOTTE ; Madame Christine MENU ayant donnée son pouvoir à Madame Valérie LA DUCA.

Secrétaire de séance : Jean-François BONNIN

I- Approbation des procès-verbaux du 20/01/2023 :

Le procès-verbal de la séance du 20/01/2023 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents ce jour.

II- URBANISME (2023-02) :

Le Maire rappelle aux conseillers qu'à ce jour, la Mairie demandait une déclaration préalable (DP) pour faire une clôture, un portail ou pour une division foncière ou un permis de démolition (PD).

Ces dispositions demandent une validation par le conseil municipal.

Après consultations, les conseillers décident :

- Qu'une Déclaration Préalable doit être déposée pour toute édification de clôture et division foncière sur l'ensemble du territoire communal.
- Pour les démolitions de structures ou d'éléments de construction, il ne sera pas nécessaire d'obtenir un permis de démolition. (Sauf concernant les OAP de la commune).

III- Concession de terrain de Monsieur ROSSI : (2023-03)

Monsieur Le Maire informe les conseillers que Monsieur ROSSI ancien administré de Prunay le Temple veut rétrocéder sa concession de terrain du cimetière de la commune

à titre gracieux à la commune de Prunay le Temple et sollicite que celle-ci soit transmise au profit de Monsieur Sylvain GUILLOTIN.

Les membres ne voient pas d'objection à cette demande.

IV- Implantation antenne téléphonique :

Monsieur le Maire rappelle que suite au projet déposé par la société BOUYGUES Télécom cahier de doléances a été mis à la disposition des administrés.

Seul deux foyers se sont exprimés pour manifester au demeurant leur hostilité au projet.

Le conseil a toutefois souhaité qu'une réunion publique d'information soit organisée. Celle-ci s'est tenue de samedi 05 Février à 17h00 au foyer rural de notre commune.

Tous les administrés ont été informés et invités à cette réunion qui n'a toutefois rassemblé qu'une quarantaine de personnes.

A l'issu d'échanges et de précisions apportées par les représentants de la commune un vote à main levée a été organisé. Il s'est traduit, par un résultat nettement majoritaire en faveur du projet.

Au cour de cette réunion le Maire s'est engagé à solliciter la société BOUYGUES pour que le projet prévoit des plantations d'arbres sur les parties Nord et Ouest de la parcelle d'implantation.

Nous attendons maintenant que cette société dépose en Mairie une Déclaration Préalable.

Cette Déclaration Préalable sera transmise au CIG de Versailles afin d'y être instruite et de s'assurer de son adéquation avec notre PLU.

V- Point sur Compte administratif 2022 :

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le Compte Administratif 2022 a été validé par la trésorerie de Mantes le Jolie. Nos charges ont été bien maitrisées, mais ce bon résultat bénéficie toutefois d'un remboursement de 8 122€ par notre assurance suite à la chute du mur du cimetière alors que les dépenses relatives à sa reconstruction figurent dans la section investissement. De plus la subvention sur les transactions immobilières a été très supérieure à ce que nous avons budgété.

La section de fonctionnement fait ressortir un résultat toutefois d'un remboursement de 8122€ par notre compagnie d'assurance suite à la chute du mur du cimetière alors que dépenses relatives à la réhabilitations figurent dans la section investissements.

De plus la subvention que nous a versé le département au titre du fonds départemental sur la transaction immobilière a été très supérieure à ce que nous avons budget.

VI- Point sur Budget 2023 :

Nous sommes actuellement en cours d'élaboration du budget 2023 avec la contribution de notre conseillère Annie MARTIN. Celui-ci sera présenté au conseil lors de la réunion du 30 Mars.

Monsieur le Maire souhaite examiner avec les membres de conseil les investissements à programmer pour 2023.

Après discussion les investissements suivants sont retenus.

- Passage à l'éclairage LED dont la mise en place a débuté en 2022, mais qui sera terminée et facturée en 2023.
- Mise en place d'un colombarium au cimetière
- Création d'une écluse de ralentissement de vitesse rue du Bois de Prunay ainsi que l'achat d'un radar pédagogique pour cette même voie et d'un second pour la Rue Georges Pompidou.

Monsieur le Maire souhaite néanmoins que les membres de la commission de travaux travaillent dans le cadre d'un contrat rural sur les opérations suivantes.

- Création d'une aire de sport et de détente pour enfants et adolescents.
- Eclairage et chauffage de l'Eglise
- Réfection de l'entrée des logement des locataires.

VI - Questions diverses :

1- : Travaux sur les voiries :

« ORVILLIERS / PRUNAY LE TEMPLE » début des travaux le 24/03/2023 au 31/03/2023

« MULCENT / PRUNAY LE TEMPLE » début des travaux le 11/04/2023 au 21/04/2023.

Prochaine séance le 31 Mars à la mairie à 20h30

Fin de la séance à 21h45